



Communiqué de presse

24 juin 2026

Canicule en cours : les aléas climatiques révèlent l'urgence d'adapter le bâti et confirment le rôle central des artisans du bâtiment

Etude « Impact climatique » : premiers enseignements d'une enquête menée auprès de plus de 2 200 entreprises artisanales du bâtiment

24 juin 2026 - Alors que la France connaît un nouvel épisode de canicule, la CAPEB fait le constat de l'ampleur du défi que la France doit relever pour pouvoir faire face à des aléas climatiques qui s'inscrivent dans une tendance durable transformant progressivement les conditions de vie dans les bâtiments comme les conditions de travail des entreprises. Les épisodes actuels de fortes chaleurs mettent de nouveau en évidence les limites du parc bâti actuel et l'urgence de se donner les moyens de le rénover.

Les aléas climatiques sont désormais une réalité concrète pour les entreprises artisanales du bâtiment, avec une exposition particulièrement forte à la chaleur.

Les premiers enseignements de l'enquête CAPEB menée auprès de plus de 2.200 entreprises artisanales du bâtiment confirment une tendance nette : les aléas climatiques impactent directement l'organisation des chantiers, les conditions de travail des salariés et la continuité de l'activité.

- **91 %** des entreprises sont exposées aux épisodes de chaleur
- **7 sur 10** constatent une intensification des aléas au cours des cinq dernières années
- **58 %** déclarent des retards de chantiers liés aux conditions climatiques
- **62 %** des chefs d'entreprise font état d'un stress accru
- **70 %** ont déjà adapté leurs horaires de travail

Au-delà des chiffres, l'enquête met en évidence un point central : l'impact des aléas climatiques est d'abord organisationnel avant d'être matériel. Il pèse directement sur la capacité des entreprises à maintenir leur activité dans des conditions soutenables.

Des impacts concentrés sur l'organisation du travail

L'impact principal des aléas climatiques ne se traduit pas par des sinistres matériels, mais par une dégradation des conditions d'exercice de l'activité.

Si **81 %** des entreprises déclarent n'avoir subi aucune conséquence sur leurs locaux ou équipements, les perturbations organisationnelles sont, elles, massives.

Elles concernent principalement :

- **58 %** : retards de chantiers
- **55 %** : horaires décalés de la main-d'œuvre
- **53 %** : fatigue, démotivation ou arrêts
- **49 %** : désorganisation du chef d'entreprise

Le stress des dirigeants apparaît également comme un indicateur majeur, cité par **62 %** des répondants.

Certains métiers sont plus exposés, notamment la maçonnerie et le carrelage, tandis que d'autres, comme l'électricité ou la plomberie-chauffage, apparaissent relativement moins affectés.

Des premières solutions d'adaptation

Face à l'intensification des aléas, les entreprises développent des réponses concrètes : une majorité d'entreprises a commencé à ajuster son organisation.

70 % déclarent avoir déjà adapté les horaires de travail, et près de la moitié suit régulièrement l'évolution des conditions météorologiques via des applications dédiées. Ces pratiques témoignent d'une capacité d'adaptation concrète des entreprises artisanales, souvent fondée sur l'expérience de terrain et la réactivité. Pour autant, cette adaptation demeure encore principalement pragmatique et démontre que l'accompagnement de ces entreprises vers une démarche d'anticipation plus structurée, proportionnée à leurs moyens et à leurs réalités de terrain constitue un enjeu majeur.

Les aléas climatiques modifient la nature de la demande adressée aux entreprises

Une part significative des répondants constate déjà l'émergence de nouveaux besoins, liés à la fois à la réparation après sinistre et à l'anticipation des risques.

Les travaux concernés portent notamment sur :

- la remise en état des toitures après sinistre

- l'amélioration du confort d'été (rafraîchissement)
- les travaux d'isolation et de chauffage

Cette évolution confirme l'émergence d'une demande nouvelle, encore hétérogène, qui appelle à structurer davantage l'offre de travaux d'adaptation et à accompagner le passage de l'intention à la réalisation.

Protéger les salariés sans fragiliser les entreprises

La CAPEB rappelle que la protection de la santé des salariés est une priorité absolue. Lorsque les autorités prennent des mesures exceptionnelles en cas de canicule, les entreprises artisanales les appliquent et adaptent leur organisation.

Pour autant, la CAPEB souligne que les conséquences économiques de ces interruptions ou réductions d'activité ne peuvent reposer uniquement sur les TPE artisanales.

Face à la multiplication des épisodes de fortes chaleurs, la CAPEB estime nécessaire de mieux accompagner les entreprises lorsqu'elles sont amenées à ralentir ou interrompre leur activité pour des raisons climatiques.

Elle appelle notamment à adapter les dispositifs existants (régime intempéries, activité partielle) afin que ces mécanismes soutiennent concrètement les TPE et leur permettent de couvrir les heures non travaillées et de préserver leur trésorerie.

« La santé des salariés n'est pas négociable. Lorsque les conditions climatiques imposent de ralentir ou d'interrompre un chantier, les entreprises doivent pouvoir le faire sans mettre en péril leur équilibre économique. Si la société impose ces adaptations, elle doit aussi en partager les conséquences », souligne **Jean-Christophe Repon, président de la CAPEB.**

Adaptation du bâti : le monogeste au cœur d'un parcours de rénovation par étapes

La CAPEB rappelle le rôle essentiel des entreprises artisanales du bâtiment dans l'indispensable adaptation et rénovation du parc immobilier.

Ce défi d'ampleur ne pourra être relevé uniquement par approches globales, souvent complexes et difficilement accessibles pour une large partie des ménages.

La CAPEB défend une logique de parcours de rénovation par étape, fondé sur des mono gestes cohérents et complémentaires (isolation de la toiture, remplacement des menuiseries, ventilation, régulation thermique...), permettant d'aboutir finalement à l'amélioration recherchée de la performance et du confort des logements.

« Face à la montée des aléas climatiques, nous devons privilégier une rénovation par étapes, fondée sur des mono-gestes cohérents réalisés dans le bon ordre. Cette approche, simple et efficace, permet d'adapter durablement les logements en s'appuyant sur les artisans du bâtiment. Les pompes à chaleur ont toute leur place, mais elles ne remplacent pas les travaux sur l'enveloppe du bâtiment, dont dépend leur performance. » **Jean-Christophe Repon, président de la CAPEB.**

[Consulter les résultats de l'enquête « Impact climatique » \(mai-juin 2026\)](#)

Un atelier dédié le 25 juin à Marseille

La CAPEB donne rendez-vous à la presse le **jeudi 25 juin à 10h au Parc Chanot à Marseille**, à l'occasion des Rencontres des Métiers du Bâtiment (24-26 juin).

Cet atelier transversal sera consacré aux aléas climatiques et à leurs impacts sur le secteur du bâtiment, avec pour objectif de présenter les enseignements de l'enquête et les leviers concrets d'adaptation du parc bâti.

Informations pratiques

- Dates : 24, 25 et 26 juin 2026
- Lieu : Parc Chanot – Marseille
- Salle Escalette
- Site officiel :

<https://www.rencontres-des-metiers-du-batimentbycapeb.com>

À propos de la CAPEB :

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), organisation patronale représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment est l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat du Bâtiment (c'est-à-dire les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés). La CAPEB est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (62 000 entreprises).

Elle représente à ce titre :

- 526 100 entreprises, soit 96 % des entreprises du bâtiment, employant entre 1 et 10 salariés
- 541 000 salariés, soit 42 % des salariés dont 14 % de femmes
- 59 200 apprentis formés dans le bâtiment

- Presque la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment (47 %)

Suivez la CAPEB sur les réseaux sociaux pour ne rien manquer de ses actualités, événements et actions :

- [Espace presse](#)
- **X** : [@capeb_fr](#)
- **Facebook** : [@capeb.nationale](#)
- **LinkedIn** : [@capeb](#)

[Retrouvez l'intégralité de l'actualité de la CAPEB sur son espace presse](#)